

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 11^e JOUR D'AOÛT 2026 À 19 H 30**

Étaient présents : Monsieur Alain Lavallée, maire
Madame Marie-Claude Lalonde, conseillère
Monsieur Ghislain Henri, conseiller
Monsieur Réal Déry, conseiller
Madame Marie-Claude Racine, conseillère
Madame Kathy Pinsonneault, conseillère

Était absent : Monsieur John Bradley, conseiller

Madame Nancy Bélanger, adjointe administrative et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-89-2026 Nomination - Secrétaire de réunion

Attendu que madame Sylvie Burelle, directrice générale, ne peut assister à la réunion régulière du conseil ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Kathy Pinsonneault et **résolu à l'unanimité** que le conseil nomme madame Nancy Bélanger, secrétaire de la réunion.

R-90-2026 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour lors de la séance ;

En conséquence, Il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par madame Marie-Claude Lalonde et **résolu à l'unanimité** que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-91-2026 Adoption du procès-verbal du 14 juillet 2026

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 14 juillet 2026 ;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Marie-Claude Lalonde et **résolu à l'unanimité** que le procès-verbal du 14 juillet 2026 soit accepté tel que déposé.

R-92-2026 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Henri, appuyé par madame Kathy Pinsonneault et **résolu à l'unanimité** que cette liste des comptes, d'une somme de \$ soit acceptée tel que déposée.

R-93-2026 Rapport du C.C.U. du 29 juillet 2026

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 juillet 2026 ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par monsieur Réal Déry et **résolu à l'unanimité** que le conseil accepte le compte-rendu.

R-94-2026 P.I.I.A – Lot 6 732 246 – 521, rang des Trente

Attendu la demande de permis relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 732 246 du cadastre du Québec, sise au 521 rang des Trente ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.; Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Lalonde, appuyé par monsieur Ghislain Henri et unanimement résolu que le conseil est favorable et accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

R-95-2026 P.I.I.A. – Lot 5 311 674 – 599, rue Richelieu

Attendu la demande de permis relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 674 du cadastre du Québec, sise au 599 rue Richelieu ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A. ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par monsieur Réal Déry et **résolu à l'unanimité** que le conseil est favorable et accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

R-96-2026 P.I.I.A. – Lot 5 310 697 – 310, rang des Soixante

Attendu la demande de permis relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 310 697 du cadastre du Québec, sise au 310 rang des Soixante ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A. ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Lalonde, appuyé par monsieur Ghislain Henri et **résolu à l'unanimité** que le conseil est favorable et accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

R-97-2026 Demande de dérogation mineure
924, rue Richelieu sur le lot 5 311 374

Attendu que le requérant demande la reconnaissance d'un petit bâtiment accessoire de type garage détaché ;

Attendu que le garage détaché est situé à 0.64 mètre au lieu de 1 mètre de la limite latérale nord ;

Attendu que les membres du comité ont pris connaissance de l'ensemble des documents pertinents à l'appui de la demande ;

Attendu que les membres du comité recommandent l'acceptation de cette dérogation ;

En conséquence, Il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par madame Kathy Pinsonneault et **résolu à l'unanimité** que la dérogation mineure pour le 924, rue Richelieu sur le lot 5 311 374 est accepté.

R-98-2026 Renouvellement de l'entente
Société canadienne de la Croix-Rouge

Attendu que l'entente relative aux services aux sinistrés intervenue entre la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, arrive à échéance et doit être renouvelée;

Attendu qu'en vertu de l'article 3 « Durée de l'entente », il est prévu que celle-ci se renouvelle automatiquement pour une période additionnelle de deux (2) ans, à moins d'un avis contraire transmis conformément aux dispositions de l'entente;

Attendu qu'en vertu de cette entente, la Municipalité s'engage à verser une contribution annuelle à la Société canadienne de la Croix-Rouge pendant toute la durée de l'entente;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Marie-Claude Racine et **résolu à l'unanimité** :

- Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'entente relative aux services aux sinistrés conclue avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec;
- Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu s'engage à verser annuellement à la Société canadienne de la Croix-Rouge la contribution prévue à l'article 8.1 de l'entente, et ce, pour toute sa durée;
- Que monsieur Alain Lavallée, maire, et madame Sylvie Burelle, directrice générale et greffière-trésorière, soient désignés à titre de représentants de la Municipalité afin d'assurer la liaison et le suivi de la présente entente.

R-99-2026 Nomination d'une mairesse suppléante

Attendu que, conformément au Code municipal du Québec, le conseil doit désigner une mairesse suppléante afin de remplacer le maire lorsqu'il est absent ou empêché d'exercer les devoirs de sa charge;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Ghislain Henri, appuyé par monsieur Réal Déry et **résolu à l'unanimité** :

Que le conseil municipal nomme **madame Marie-Claude Lalonde** à titre de **mairesse suppléante** pour une période de huit (8) mois, soit du 1^{er} août 2026 au 31 mars 2027, afin d'exercer les fonctions et pouvoirs dévolus à cette charge conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

R-100-2026 Nomination - Substitut au conseil de la M.R.C.

Attendu que le maire représente la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

Attendu qu'il y a lieu de désigner un membre du conseil municipal pour agir à titre de substitut et représenter la municipalité en cas d'absence, d'empêchement ou d'incapacité d'agir du maire;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Ghislain Henri, appuyé par madame Marie-Claude Racine et **résolu à l'unanimité** :

Que madame **Marie-Claude Lalonde** soit nommée substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et qu'elle soit autorisée à y représenter la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu avec tous les droits et pouvoirs rattachés à cette fonction, en cas d'absence, d'empêchement ou d'incapacité d'agir du maire.

R-101-2026 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Henri, appuyé par madame Kathy Pinsonneault et **résolu à l'unanimité** que la séance soit levée.



Alain Lavallée
Maire



Nancy Bélanger
Adjointe administrative

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-92-2026, et R-98-2026.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 12^e jour d'août 2026.



Nancy Bélanger
Adjointe administrative